Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20260306-2026_03_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Séance du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	10
Votants	10

Date de convocation :
26/02/2026
Date d'affichage :
26/02/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, PRIGENT Maryvonne, LARHANTEC Jean-François LE MEUR Cédric, BERNARD Éric, VILLECHAUVEIX Stéphanie, SUTTER John, LE ROUX Éric

Absents excusés :
Absents non excusés :

Éric BERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-03-03-2026 : Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de conserver les mêmes taux que l'année précédente, à savoir :

- Taxe Foncière Bâti : 16.53% + 19.53% =36.06%
- Taxe Foncière Non Bâti : 61.34%
- Taxe d'habitation : 11.35%

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les taux d'imposition 2026 qui restent inchangés
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Claude CALLONNEC

MAIRIE DE DUAULT (Côtes-d'Armor)